



PROCLAMATIONS

C. H. LOCKE,

Suppléant du Gouverneur général.

[L.S.]

CANADA

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A NOS BIEN-AIMÉS ET FIDÈLES SÉNATEURS DU CANADA et aux MEMBRES élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

VU le fait que Notre Parlement du Canada a été prorogé jusqu'au vingt-septième jour du mois d'août 1959, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents, en Notre cité d'Ottawa:

SACHEZ DONC MAINTENANT QUE, pour des motifs et considérations variés, et eu égard au confort et au bien-être de Nos bien-aimés sujets, Nous avons jugé à propos, sur l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous dispenser tous et chacun de vous, de vous présenter à l'époque susdite, vous convoquant expressément et, par ces présentes, vous enjoignant, à tous et à chacun de vous, de Nous rencontrer, le lundi cinquième jour du mois d'octobre 1959, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour considérer la situation et le bien-être du Canada et pour y remplir les fonctions nécessaires en l'espèce. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: L'honorable CHARLES HOLLAND LOCKE, juge puîné de la Cour suprême du Canada et suppléant de Notre Très fidèle et bien-aimé Conseiller, VINCENT MASSEY, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A OTTAWA, ce dix-septième jour d'août en l'an de grâce mil neuf cent cinquante-neuf, le huitième de Notre Règne.

Par ordre,

Le Sous-secrétaire d'État,
C. STEIN.